

**AVIS DE MISE EN LIGNE**

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE  
Opération susceptible d'affecter l'environnement  
Projet non soumis à enquête publique

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UN PARKING AU  
LIEU-DIT « LE CHAILLET » A MONTALBERT

Commune de AIME-LA-PLAGNE

En application de l'article L123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé par la commune de AIME-LA-PLAGNE est mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie.

Le dossier comprend :

- la demande d'autorisation de défrichement, contenant notamment l'étude d'impact et le formulaire CERFA
- l'avis de l'Autorité Environnementale sur le projet
- la réponse du pétitionnaire à l'avis de l'Autorité Environnementale

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier :

**du mardi 28 juin au jeudi 28 juillet 2022 inclus**

par voie électronique sur le site internet des services de l'État :  
<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Participation-du-public-a-l-elaboration-des-decisions>  
et sur support papier à la direction départementale des territoires de la Savoie, L'Adret, 1 rue des Cévennes, BP 1106 - 73011 Chambéry Cedex – Service environnement, eau, forêts, après prise de rendez-vous par téléphone (04 79 71 72 26).

Cet avis sera mis en ligne et affiché en mairie par la commune de AIME-LA-PLAGNE 15 jours avant l'ouverture de la participation du public.

Le public pourra adresser ses observations ou questions, **uniquement relatives à la demande d'autorisation de défrichement**, par courriel à l'adresse suivante : [ddt-seef-fcmn-consult@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef-fcmn-consult@savoie.gouv.fr) jusqu'au 28 juillet 2022 inclus. Tout courriel ne concernant pas la demande de défrichement ou transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation. Elle sera consultable pendant trois mois à partir de la publication de la décision relative à la demande d'autorisation de défrichement sur le site internet des services de l'État en Savoie.

La décision sur la demande d'autorisation de défrichement sera prise par le préfet de Savoie, autorité compétente pour prendre la décision (Direction départementale des territoires – SEEF).



COMMUNE D'AIME-LA-PLAGNE (SAVOIE)

## AVIS DE MISE EN LIGNE

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE  
Opération susceptible d'affecter l'environnement  
**Projet non soumis à enquête publique**

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME POUR L'EXTENSION D'UN PARKING AU LIEUDIT « LE CHAILLET » A PLAGNE MONTALBERT

Commune de AIME-LA-PLAGNE

Madame le Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne informe le public qu'en application de l'article L 123-19 du Code de l'environnement, le dossier d'autorisation d'urbanisme lié à l'extension d'un parking au lieudit « Le Chaillet » à Plagne Montalbert, doit être mis à la disposition du public.

Les éléments consultables sont les suivants :

- Le permis d'aménager;
- L'étude d'impact ;
- L'avis de l'autorité environnementale ;
- La réponse du porteur de projet à l'avis de l'autorité environnementale

Cet avis sera mis en ligne et affiché en mairie par la commune de AIME-LA-PLAGNE 15 jours avant l'ouverture de la participation du public.

Les documents ci-dessus sont mis à la disposition du public du **mardi 28 juin 2022 au jeudi 28 juillet 2022 inclus**.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- à la mairie d'Aime (1112 Avenue de Tarentaise – BP 58 – 73211 AIME-LA-PLAGNE CEDEX) sur support papier :

- du lundi au jeudi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 30 sauf les mardis et vendredis après-midi, et à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés,

- sur le site internet de la mairie d'Aime-La-Plagne au lien suivant : <https://www.ville-aime.fr/urbanisme/docs-a-dispo-du-public/>

Les observations **uniquement relatives à la demande d'autorisation d'urbanisme** s'effectuent **exclusivement par voie électronique** à l'adresse suivante : [miseadispo@mairie-aime.fr](mailto:miseadispo@mairie-aime.fr), pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public.

Tout courriel ne concernant pas la demande d'autorisation d'urbanisme ou transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera établie à l'issue de cette participation. Elle sera consultable pendant trois mois à partir de la publication de la décision relative à la demande d'autorisation d'urbanisme sur le site internet de la commune de AIME-LA-PLAGNE.

La décision sur la demande d'autorisation d'urbanisme sera prise par la commune, autorité compétente pour prendre la décision.